

MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 7 avril 2014 à 20 h 30

Le lundi sept avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur LANDIECH Bernard, Maire de CASSAGNES.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 11

Etaient présents : Mr LANDIECH, Mme DESSAINT, Mme VERDIER, Mr CAYROL, Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ, Mr VIEILLARD, Mme OLLIVIER, Mme DACHARY, Mr MAQUIN, Mr ASTOUL

Date de convocation: 31 mars 2014

Date d'affichage: 31 mars 2014

Secrétaire de séance : Mme OLLIVIER

2014-0022 Délibération sur les Indemnités des Elus :

les indemnités de fonctions versées au Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, **les indemnités de fonctions versées au Maire** étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et **avec effet rétroactif au 1^{ER} avril** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

14% de l'indice 1015

les indemnités de fonctions versées aux Adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, **les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire** étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et **avec effet rétroactif au 1^{ER} avril** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

PREFECTURE DU LOT
Date de réception de l'AR : 08/04/2014
046-214600611-20140407-DE_022_2014-DE

3.24% de l'indice 1015

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le